

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mars 2021**.

Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Aymen EL ABED.

BILAN

arrêté au 31/12/2020

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	90 259 275	81 304 431
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		8 169 321	5 094 494
b - Obligations et Valeurs assimilées		82 089 954	76 209 937
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		120 049 914	53 378 960
a - Placements monétaires	3-3	78 474 172	13 278 021
b - Disponibilités	3-5	41 575 742	40 100 939
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	208 655	96 900
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		210 517 844	134 780 291
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	135 314	92 857
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	262 574	317 416
TOTAL PASSIF		397 888	410 273
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-7	199 309 724	127 319 972
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	10 810 232	7 050 046
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 605	102
b - Sommes distribuables de l'exercice		10 808 628	7 049 944
ACTIF NET		210 119 956	134 370 018
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		210 517 844	134 780 291

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	4 464 719	4 015 033
a - Dividendes		261 990	236 684
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 202 729	3 778 349
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	3 722 475	4 145 790
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 187 193	8 160 823
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-1 138 837	-1 081 166
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 048 357	7 079 657
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-169 990	-175 854
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 878 366	6 903 803
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		3 930 261	146 141
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 808 628	7 049 944
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-3 930 261	-146 141
* Variation des +/- values potentielles sur titres		281 487	67 670
* +/- values réalisées sur cession des titres		138 103	257 183
* Frais de négociation de titres		-	-242
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 297 956	7 228 415

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2020

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31/12/2020	31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	7 297 956	7 228 415
a - Résultat d'exploitation	6 878 366	6 903 803
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	281 487	67 670
c - +/- values réalisées sur cession de titres	138 103	257 183
d - Frais de négociation de titres	-	-242
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-3 640 875	-5 539 268
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	<u>72 092 856</u>	<u>10 046 198</u>
a - Souscriptions	375 174 317	291 405 185
* Capital	359 002 165	277 704 779
* Régularisation des sommes non distribuables	325 989	290 424
* Régularisations des sommes distribuables	15 846 163	13 409 982
b - Rachats	-303 081 461	-281 358 987
* Capital	-287 473 054	-267 631 334
* Régularisation des sommes non distribuables	-284 938	-273 456
* Régularisation des sommes distribuables	-15 323 468	-13 454 198
VARIATION DE L'ACTIF NET	75 749 938	11 735 344
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	134 370 018	122 634 674
b - En fin de l'exercice	210 119 956	134 370 018
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	1 282 106	1 180 394
b - En fin de l'exercice	2 002 401	1 282 106
Valeur Liquidative	104,934	104,804
AN 6 - Taux de rendement	5,37%	5,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETEES AU 31/12/2020

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 Juin 2020, les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur dont le taux de rémunération au premier janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué d'un point (TMM - 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus. **Il est à signaler que l'application du taux de 35% a été annulée par la loi des finances de l'année 2021.**

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « Attijari Gestion ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est ATTIJARI BANK.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;

À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2020 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2020 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2020 ne contient pas cette catégorie de BTA.

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. Toutefois, la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **90 259 275** Dinars contre **81 304 431** Dinars au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Coût d'acquisition	87 019 680	78 870 248
- Obligations et valeurs assimilées	79 038 341	73 888 992
- Actions SICAV Obligataires	7 981 339	4 981 256
Plus ou moins -values potentielles	515 416	233 929
-Obligations et valeurs assimilées	327 434	120 690
- Actions SICAV Obligataires	187 982	113 239
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	2 724 179	2 200 254
Total	90 259 275	81 304 431

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent **4 464 719** Dinars au 31/12/2020 contre un montant de **4 015 033** Dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Revenus des Obligations	1 931 411	1 983 664
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	2 271 318	1 794 685
- Revenus des Actions SICAV	261 990	236 684
Total	4 464 719	4 015 033

3-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste affiche un solde de **78 474 172** dinars au 31/12/2020 contre **13 278 021** Dinars au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Certificats de dépôts	27 849 111	13 123 406
Intérêts courus sur certificats de dépôts	111 038	154 615
Bons de Trésor à court Terme	34 211 401	-
Intérêts courus sur Bon de Trésor à court Terme	234 591	-
créances sur opérations de pension livrée	16 001 379	-
Intérêts courus sur créances sur opérations de pension livrée	66 652	-
TOTAL	78 474 172	13 278 021

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **3 722 475** Dinars au 31/12/2020 contre **4 145 790** Dinars au 31/12/2019 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Intérêts du compte courant	2 352 780	1 584 644
- Intérêts des Placements à terme	445 143	1 294 618
- Intérêts des Certificats de Dépôt	623 308	1 266 528
-Intérêts des prises en pension	66 653	-
-Intérêts des bons de trésor à court terme	234 591	-
Total	3 722 475	4 145 790

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **41 575 742** Dinars contre **40 100 939** Dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Avoirs en banque	62 509 029	25 069 440
- Sommes à l'encaissement	14 892 652	4 956 620
- Sommes à régler	-36 824 151	-13 942 862
- Intérêts courus/Cpte courant	998 212	399 578
- Dépôt à termes	-	23 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	-	618 163
Total	41 575 742	40 100 939

3-6- Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **208 655** Dinars contre un solde de **96 900** Dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Retenue à la source sur BTA	208 655	96 900
Total	208 655	96 900

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2019	
- Montant	127 319 972
- Nombre de titres	1 282 106
- Nombre d'actionnaires	1 086
Souscriptions réalisées	
- Montant	359 328 154
- Nombre de titres	3615136
- Nombre d'actionnaires nouveaux	990
Rachats effectués	
- Montant	-287 757 992
- Nombre de titres	2894841
- Nombre d'actionnaires sortants	659
Autres effets /capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	281 487
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	138 103
- Frais de négociation de titres	0
Capital au 31/12/2020	
- Montant	199309724
- Nombre de titres	2 002 401
- Nombre d'actionnaires	1417

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Sommes distribuables de l'exercice	10 808 628	7 049 944
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 604	102
Total	10810 232	7 050 046

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **135 314** Dinars contre un solde de **92 857** Dinars au 31/12/2019 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Gestionnaire	114 907	78 515
- Dépositaire	20 407	14 342
Total	135 314	92 857

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à **262 574** Dinars au 31/12/2020 contre un solde de **317 416** Dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Honoraires à payer (CAC)	19 482	32 378
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643

- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	7 637
- Dividende à payer exercice 2013	763	7 989
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	14 203
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	10 130
- CMF à payer	16 398	11 301
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	4 584	28 165
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- Etat taxes à payer	21 621	16 146
	262 574	317 416

3-11- Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à **1 138 837** Dinars au 31/12/2020 contre **1 081 166** Dinars au 31/12/ 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
- Rémunération du gestionnaire	976 146	926 714
- Rémunération du dépositaire	162 691	154 452
Total	1 138 837	1 081 166

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à **169 990** Dinars au 31/12/2020 contre **175 854** Dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	12 000	25 000
- Redevance CMF	136 715	129 791
-Autres charges/ Services bancaires	237	258
- TCL	21 038	20 805
Total	169 990	175 854

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « **Attijari Gestion** » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« **Attijari Gestion** » au titre de l'année 2020 s'élève à **976 146** Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « **Attijari Bank** ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« **Attijari Bank** » au titre de l'année 2020 s'élève à **162 691** Dinars TTC.

4- 3 Données par action

Libellé	2020	2019	2018	2017	2016
Total des revenus des placements	4 ,089	6,365	7,465	5,145	4,658
Charges de gestion des placements	-0 ,569	-0,843	-1,090	-0,838	-0,515
Revenu nets de placements	3 ,520	5,522	6,375	4,307	4,143
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0 ,085	-0,137	-0,172	-0,358	-0,124
Résultat d'exploitation	3 ,435	5,385	6,204	3,949	4,020
Régularisations du résultat d'exploitation	1 ,963	0,114	-1,350	0,013	0,225
Sommes distribuables de l'exercice	5 ,398	5,498	4,854	3,962	4,244
Variation des +/- values potentielles sur titres	0 ,141	0,053	0,087	0,034	0,208
+/- values réalisées sur cession de titres	0 ,069	0,201	0,129	0,289	-0,144
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,001	0,000	0,000
+/- values sur titres et frais de	0 ,210	0,253	0,215	0,323	0,064
Résultat net de l'exercice	3 ,645	5,638	6,418	4,272	4,083
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0 ,210	0,253	0,215	0,323	0,064
Régularisation du résultat non distribuable	0 ,021	0,013	-0,029	0,024	-0,008
Sommes non distribuables de l'exercice	0 ,230	0,266	0,187	0,347	0,056
Distribution de dividendes	5 ,498	4,854	3,962	4,244	4,087
Valeur liquidative	104 ,934	104,804	103,893	102,815	102,751

4- 4 Ratios de gestion des placements

Libellé	2020	2019	2018	2017	2016
Actif Net Moyen	136 714	129 787	154 383	138 406	99 541 297
Total charges / actif net moyen	0,957%	0,969%	0,964%	1,179%	0,659%
Charges de gestion des placements / actif net	0,833%	0,833%	0,833%	0,826%	0,531%
Autres charges / actif net moyen	0,124%	0,135%	0,131%	0,353%	0,128%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net	5,031%	5,319%	4,743%	3,892%	4,147%

4- 5 Les mouvements sur le portefeuille-titres au cours de l'année 2020

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur totale	+/- values réalisées
Solde au 31/12/2019	78 870 247	2 200 254	233 929	81 304 430	
Acquisitions de l'année	60 603 203			60 603 203	
Obligations	11 000 000			11 000 000	
Bons de trésor Assimilables	46 603 120			46 603 120	
Actions SICAV	3 000 083			3 000 083	
Cession et remboursement de l'année	-52 453 770			-52 453 770	138 103
Obligations	-8 552 620			-8 552 620	138 103
Bons de trésor Assimilables	-43 901 150			-43 901 150	
Actions SICAV					
Variation des +/- values latentes				281 487	
Actions SICAV			74 743	74 743	
Obligations			0	0	
Bons de trésor Assimilables			206 744	206 744	
Variation intérêts courus		523 925		523 925	
Solde au 31/12/2020	87 019 680	2 724 179	515 416	90 259 275	138 103

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2020

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Obligations		36 264 500,000	37 606 345,059	17,86%
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	532 600,000	538 516,675	0,26%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	350 000,000	354 445,479	0,17%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	400 000,000	402 530,192	0,19%
AMEN BANK SUB. 2017-1 CAT A	20 000	800 000,000	831 919,342	0,40%
AMEN BANK SUB. 2020-3 CAT B	30 000	3 000 000,000	3 000 000,000	1,43%
ATL 2019-1 CATA TF	20 000	1 600 000,000	1 610 169,863	0,76%
ATL 2020-1	20 000	2 000 000,000	2 034 766,027	0,97%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CAT A	20 000	800 000,000	827 767,233	0,39%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	800 000,000	834 738,850	0,40%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	123 200,000	128 549,783	0,06%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	800 000,000	841 843,726	0,40%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	20 000	1 600 000,000	1 679 079,452	0,80%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	25 640	2 051 200,000	2 152 579,858	1,02%
ATTIJARI LEASING 2020-1 CAT A	60 000	6 000 000,000	6 047 178,082	2,87%
BNA SUBORDONNÉ 2017-1	20 000	800 000,000	828 545,754	0,39%
BTE 2016 -CATEGORIE A TF	5 000	200 000,000	210 998,907	0,10%
BTE 2019-1 CAT A TF	20 000	2 000 000,000	2 171 672,131	1,03%
CIL 2017/1	5 000	200 000,000	206 196,602	0,10%
HANNIBAL LEASE 2017-2 CAT A	10 000	400 000,000	411 736,986	0,20%
HL 2015-01	5 000	200 000,000	208 465,096	0,10%
HL 2016-01	20 000	400 000,000	412 474,740	0,20%
STB 2008/2	8 000	250 000,000	261 295,082	0,12%
STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000,000	2 200 590,164	1,05%
STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000,000	2 200 590,164	1,05%
STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	10 000	1 000 000,000	1 100 295,082	0,52%
ABC TUNISIE 2018-01 CATA TV	10 000	600 000,000	622 142,418	0,30%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	999 000,000	1 020 143,731	0,48%
ATB SUB 2017 CAT A	5 000	500 000,000	528 863,373	0,25%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	600	36 000,000	37 467,742	0,02%
BH 2009	50 000	1 535 000,000	1 535 262,449	0,73%
MODERN LEASING SUB 2018-1	10 000	600 000,000	630 088,725	0,30%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	75 000,000	76 683,456	0,04%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	412 500,000	419 790,740	0,20%

UIB SUBORDONNE 2016- A TF	5 000	200 000,000	211 678,251	0,10%
EMPRUNT NATIONAL 2014 CATEGORIE C	20 000	1 000 000,000	1 027 278,904	0,49%
BTA		42 773 840,645	44 483 609,180	21,13%
BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	400	369 880,000	381 019,016	0,18%
BTA5.75%JANVIER2021	6 618	6 586 895,400	6 908 468,135	3,28%
BTA5.75%JANVIER2021	6 640	6 634 820,800	6 933 566,225	3,29%
BTA6% JUIN 2023	6 400	6 117 760,000	6 397 187,304	3,04%
BTA6% OCTOBRE2023	45	42 282,000	43 474,941	0,02%
BTA6% OCTOBRE2023	7 800	7 328 880,000	7 535 656,442	3,58%
BTA6% OCTOBRE2023	2 015	1 940 378,505	1 971 008,703	0,94%
BTA6%JUIN2021	3 000	2 945 100,000	3 039 758,023	1,44%
BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 039 390,000	1 099 541,330	0,52%
BTA6.7%AVRIL2028	4 350	4 140 808,500	4 324 796,917	2,05%
BTA6.7%AVRIL2028	5 728	5 627 645,440	5 849 132,144	2,78%
TITRES OPCVM		7 981 339,167	8 169 320,770	3,88%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2 087 191,223	2 127 901,752	1,01%
FIDELITY SICAV PLUS	26 270	3 000 083,395	3 063 554,860	1,46%
SANADAT SICAV	4 922	530 573,362	538 397,892	0,26%
TUNISO EMIRATIE SICAV	22 749	2 363 491,187	2 439 466,266	1,16%
Certificats de Dépôt		27 849 111,216	27 960 149,903	13,28%
CD14/10/20_90J_10MD_BIAT_7.76%	1	9 876 299,784	9 984 624,235	4,74%
CD31/12/20_10J_15MD_ATTIJARI		14 977 342,860	14 979 604,723	7,12%
BANK_6.81%	1			
CD31/12/20_10J_ATTIJARI BANK_3MD_6.81%	1	2 995 468,572	2 995 920,945	1,42%
Bons de Trésor à court terme		34 211 400,000	34 445 991,107	16,36%
BTCT 52 SEMAINES 02/03/2021_8.737%	15000	14 655 000,000	14 760 277,947	7,01%
BTCT 52 SEMAINES 02/03/2021_8.643%	17000	16 620 900,000	16 732 635,100	7,95%
BTCT 52 SEMAINES 02/03/2021_8.692%	3000	2 935 500,000	2 953 078,060	1,40%
Créances sur opérations de pensions livrées		16 001 379,191	16 068 031,090	7,63%
PPL_B0625_BT_08/12/2020_30j_7.13%_0.5M	485	500 546,575	502 925,840	0,24%
PPL_B0625_BT_09/12/2020_30j_7.13%_9.5M	9204	9 500 671,397	9 543 949,590	4,53%
PPL_B1130_AB_11/12/2020_24j_7.13%_1M	995	1 000 015,890	1 004 175,120	0,48%
PPL_B0625_BT_15/12/2020_20j_7.13%_5M	4839	5 000 145,329	5 016 980,540	2,38%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		165 081 570,219	168 733 447,109	80,15%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables .

Les états financiers annuels clos le 31 décembre 2020 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de **210 517 844** dinars, un actif net de **210 119 956** dinars et une valeur liquidative de **104,934** dinars

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur le paragraphe **(b)** de la note **(2.2)** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Nous avons procédé aux vérifications nécessaires selon les dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le dépositaire ne se conforme pas à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV ».

L'efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Le respect des ratios réglementaires

La société «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV» emploie **42,87 %** de son actif en valeurs mobilières, ce qui est au-dessous de la limite minimale de **50%** fixée par le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que modifié par les textes subséquents.

Tunis, le 15 février 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Aymen EL ABED

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2020

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur l'opportunité des conventions ou des opérations citées.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. La convention de dépositaire conclue entre la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** » et « **ATTIJARI BANK** » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,119 % TTC sur la base de l'actif net quotidien. À ce titre, la rémunération d'« **Attijari Bank** » au titre de l'année 2020, s'élève à **162 691** Dinars TTC.
2. La convention de gestion conclue entre la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** » et la société « **ATTIJARI GESTION** » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, administrative et comptable. La rémunération annuelle en TTC de la société « **ATTIJARI GESTION** » est calculée au taux de 0,714 % sur la base de l'actif net quotidien. A ce titre, la rémunération d'« **ATTIJARI GESTION** » au titre de l'année 2020, s'élève à **976 146** Dinars TTC.

II. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. Des placements auprès d'« **ATTIJARI BANK** » sous forme de comptes à terme ont été effectués durant l'exercice 2020 pour un montant global de 3 000 000 Dinars. Le taux de ces placements s'élève à 9,81%.
2. Des placements auprès d'« **ATTIJARI BANK** » sous forme de certificats de dépôt ont été effectués durant l'exercice 2020 pour un montant global de 30 000 000 Dinars. Les taux de rémunération de ces placements varient entre 6,81 % et 9,84%.

3. L'achat des BTA au cours de l'année 2020 auprès d'« ATTIJARI BANK » pour un montant global de 54 908 482 Dinars.
4. La vente des BTA au cours de l'année 2020 auprès d'« ATTIJARI BANK » pour un montant global de 45 523 249 Dinars.
5. L'achat des BTCT au cours de l'année 2020 auprès d'« ATTIJARI BANK » pour un montant global de 34 211 400 Dinars.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 15 février 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Aymen EL ABED